

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1920-21

Ouverture: 15 Octobre 1920 — Clôture: 22 Mars 1921

Les cours commencent le 25 Octobre 1920



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1920

IX Fr. 0.75

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	34
Institut des Hautes Etudes commerciales . . .	49
Faculté de Droit.	54
Faculté de Théologie	62
Faculté de Médecine	68
Institut Dentaire	82
<hr/>	
Prix universitaires	87
Renseignements généraux	99
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	108

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le **Bureau du Caissier-Comptable** (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les **demandes d'immatriculation** sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les **finances d'immatriculation et d'inscription** aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

ADJONCTIONS ET MODIFICATIONS

AU

PROGRAMME DES COURS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(SEMESTRE D'HIVER 1920-21)

FACULTÉ DES LETTRES

PRIVAT-DOCENT

M. **Bernard Alexander**, D^r phil.

Psychologie de l'art et de l'imagination.

1 h.

Vendredi, à 11 heures.

Salle 46.

FACULTÉ DE DROIT

Page 55. Séminaire de droit romain. — Supprimer l'indication du nombre d'heures (4 h.).

Le cours de M. **Baumgarten** n'aura pas lieu.

Page 57. Le cours de M. **A. Richard**, privat-docent, comporte *1 heure* et non 5 heures.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Page 73. Le cours annoncé par M. le D^r **H. Flournoy**, privat-docent, n'aura pas lieu.

Tournez, s. v. p.

NOUVEAUX COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de médecine interne.

Leçons de clinique médicale propédeutique théorique et pratique.

(Jour et heure à fixer ultérieurement.)

1 h.

Cl. méd.

M. le Dr **Gustave Turrettini**, privat-docent de médecine interne.

Examen du malade. Méthodes et procédés cliniques d'exploration. — Théorie et pratique.

(Jour et heure à fixer ultérieurement.)

1 h.

Cl. méd.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ADJONCTION AU PROGRAMME DES COURS

DU SEMESTRE D'HIVER 1920-1921

(Page 9)

CONFÉRENCES

sur

l'Histoire et la Philosophie des Sciences

1^{re} SÉRIE :

Problèmes philosophiques de la Science moderne

INTRODUCTION : *Objets et Problèmes de la Philosophie des Sciences*
par M. le prof. Ed. CLAPARÈDE (2 conférences).

Problèmes philosophiques des sciences mathématiques
par M. le prof. C. CAILLER (4 ou 5 conférences).

Problèmes philosophiques des Sciences physiques
par M. le prof. C.-E. GUYE (4 ou 5 conférences).

Problèmes philosophiques des Sciences biologiques
par M. le prof. R. CHODAT (4 ou 5 conférences).

Les conférences auront lieu les mardis, à 17 heures, salle 30,
à partir du mardi 2 novembre.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1920-21

Ouverture: 15 Octobre 1920 — Clôture: 22 Mars 1921

Les cours commencent le 25 Octobre 1920



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1920

2500 ex. VI-30.

PRIX Fr. 0.75

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SEMESTRE D'HIVER 1920-21

Le semestre d'hiver s'ouvre le 15 octobre 1920, et la clôture en aura lieu le 22 mars 1921.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades.

Les cours commencent le 25 octobre 1920. — Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1920-1922, est composé de :

MM. Georges FULLIQUET, *Recteur* ;
Rodolphe WEBER, *Vice-Recteur* ;
Henri REVERDIN, *Secrétaire* ;

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Hans TOENDURY, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

M. Charles Caillet, prof. ord.	Salle
<i>Calcul différentiel et intégral</i>	3 h.
Judi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse supérieure (Éléments de la Théorie des fonctions analytiques).</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	20.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie (complément du cours ci-dessus).</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre supérieure.</i>	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>La géométrie vectorielle et ses applications.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	20.

	Salle
M. Raoul Gautier , prof. ord.	
<i>Astronomie physique.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	20.
<i>Météorologie et climatologie.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	20.
M. Emile Chaix , prof. ord.	
<i>Géographie physique</i> (géophysique systématique).	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	20.
M. Ch.-Eugène Guye , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Une après-midi par semaine.	
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 14 à 17 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
M. Arthur Schidlof , prof. extr.	
<i>Conférence de physique appliquée</i> (électricité).	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	34.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	34.
M. Amé Pictet , prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique et chimie inorganique).	Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Lab. Chim. org. et inorg.

	Salle
M. Adolphe Kaufmann , prof. extr.	
<i>Chimie aromatique.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. G. A ¹ .
<i>Matières colorantes.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. G. A.
M. Philippe-A. Guye , prof. ord.	
<i>Chimie théorique</i> (I ^{re} partie).	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S ² .
<i>Chimie théorique</i> (II ^{me} partie).	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>	
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).	
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.	
III. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique (I ^{re} partie).	
Une demi-journée par semaine.	
II. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
M. Emile Briner , prof. extr.	
<i>Chimie technique spéciale.</i>	2 h.
(Grande industrie chimique.)	
Lundi et mercredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Electrochimie et électrometallurgie.</i>	1 h.
(Spécialement au point de vue suisse).	
Vendredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
M. Louis Chavanne , prof. ord.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Chimie alimentaire.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Urologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.

¹ Grand Amphithéâtre.

² Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Louis Duparc , prof. ord.		
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A. ¹ .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Lundi, à 17 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Gîtes métallifères (or et platine).</i>		
Gîtes, prospection, industrie aurifère.	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		Labor. de Minéralogie.
<i>Chimie analytique</i> (analyse technique des matières brutes, des produits finis et des sous-produits).	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		Labor. de Minéralogie.
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	2 h.	
Samedi, de 14 à 16 heures.		Labor. de Minéralogie.
<i>Détermination pratique des minéraux au chalumeau</i> [avec assistant].	2 h.	
Jeudi, de 9 à 11 heures.		Labor. de Minéralogie.
<i>Laboratoire de minéralogie et pétrographie.</i>		
Tous les jours.		
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i>		
Tous les jours.		
M. Paul Wenger , prof. extr.		
<i>Analyse des explosifs.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Préparation mécanique des minerais.</i>	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Exercices d'essais par voie sèche.</i>	2 h.	
Jeudi, de 9 à 11 heures.		Ec. de Chimie.
M. Emile Guyénot , prof. ord.		
<i>Zoologie générale et biologie animale.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.		30.
<i>Zoologie descriptive (échinodermes, mollusques).</i>	1 h.	
Vendredi, à 16 heures.		30.

¹ Petit Amphithéâtre.

<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.	
Mercredi ou samedi, à 14 heures.		Institut de Zoologie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Zoologie.
M. Emile André , prof. ord.		
<i>Zoologie lacustre (le Léman et sa faune)</i> [avec exercices de pêche sur le lac].	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		17.
<i>Protistologie</i> (avec démonstrations au laboratoire).	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.		17.
<i>Parasitologie</i> (avec démonstrations au laboratoire).	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		17.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de protistologie, de parasitologie et de zoologie lacustre</i> [s'adresser au professeur].		Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac. ¹ .
M. Robert Chodat , prof. ord.		
<i>Botanique.</i> — Anatomie, physiologie, systématique des Tallophytes.	5 h.	
Lundi, de 17 à 19 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures.		Aula.
<i>Ferments, fermentations, microbiologie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		Institut de Botanique.
<i>Biologie des Colloïdes.</i>	1 h.	
(A déterminer après entente avec les étudiants.)		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.</i> — Tous les jours.		
<i>Exercices pratiques</i> (Complément du cours).	3 h.	
Une demi-journée, mercredi ou jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.</i>		
Tous les jours.		Institut de Botanique.
M. Alfred Lendner , prof. extr.		
<i>Pharmacognosie.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et samedi, à 8 heures.		Instit. de Botanique.

¹ Rue de Candolle, 22.

M. Léon-W. Collet, prof. ord.	
<i>Géologie générale.</i>	3 h. 30.
Lundi, mercredi et jeudi, à 8 heures.	
<i>Géologie de la Suisse.</i>	1 h. 30.
Mardi, à 8 heures.	
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	1 h. 30.
Jeudi, à 9 heures.	
<i>Répétitoire de paléontologie.</i>	2 h.
Deux fois par mois.	Labor. de Géologie ¹ .
<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	3 h.
Mardi, de 14 à 17 heures.	Labor. de Géologie.
<i>Laboratoire partiel.</i>	
Cinq demi-journées	Labor. de Géologie.
<i>Laboratoire complet.</i>	
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 18 heures, sauf le samedi.	Labor. de Géologie.
<i>Colloquium géologique (Conférences).</i>	
Deux fois par mois, le jeudi soir, de 20 h. 30 à 22 h. 30.	Labor. de Géologie.

M. Edouard Claparède, prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale. — L'intelligence.</i>	2 h. 30.
Lundi et mardi, à 11 heures.	
<i>Conférence et cours expérimental. — Les méthodes psychologiques. Sensations et mémoire.</i>	2 h.
Vendredi, de 15 à 17 heures.	Lab. de Psychologie ² .
<i>Exercices pratiques.</i>	
Une matinée, vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychol.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours [S'adr. au professeur].	Lab. de Psychol.

M. Eugène Pittard, prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhisto- rique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des po- pulations européennes.	
Lundi et mardi, à 18 heures.	2 h. 30.

¹ Rue de Candolle, 18.

² Rue Charles-Bonnet, 4.

Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	
	1 h. 46.
Mercredi, à 17 heures.	
<i>Conférence.</i>	1 h. 46.
Mardi, à 17 heures.	
<i>Travaux pratiques.</i>	2 h.
Jeudi, de 15 à 17 heures.	Lab. d'Anthropologie ¹ .
<i>Excursions (à organiser au cours du semestre).</i>	
<i>Anthropologie criminelle. — La doctrine de Lombroso.</i>	
Mardi, à 11 heures.	1 h. 46.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES

<i>Problèmes philosophiques de la science moderne. — Ce cours comportera une série de conférences faites par les professeurs de la Faculté des Sciences.</i>	
	1 h.
(Un programme détaillé indiquera ultérieurement les titres des sujets qui seront traités.)	
Mardi, à 17 heures.	30.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Boris Alfimoff, Dr ès sc.	
<i>Chimie analytique : l'analyse qualitative et l'analyse quan- titative élémentaire.</i>	
	2 h.
Lundi et vendredi, à 14 heures.	Ecole de Chimie. P. A. ²
<i>Les bases physico-chimiques de la chimie analytique.</i>	
	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<i>Les idées modernes sur la constitution de la matière.</i>	
	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
	Ecole de Chimie. P. A.
<i>Les industries chimiques de la Russie.</i>	
	1 h.
1 ^{re} partie : Les ressources naturelles.	
2 ^{me} partie : La revue des industries principales.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
	Ecole de Chimie. P. A.

M. Alphonse Bernoud, Dr ès sc.	
<i>La physique au XIX^e siècle.</i>	
	1 h. 44.
Lundi, à 16 heures.	

¹ Rue LeFort, 1.

² Petit amphithéâtre.

M. John Briquet, Dr ès sc.	1 h.	46.	
<i>Ecologie végétale.</i> Vendredi, à 18 heures.			
M. Jean Carl, Dr phil.	1 h.	30.	
<i>La distribution géographique des animaux.</i> Jeudi, à 18 heures.			
M. André Chaix, Dr ès sc.	1 h.		
<i>Complément de géographie physique : lecture et interprétation de cartes.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement).			Labor. de Géographie ¹ .
M. Emile Cherbuliez, Dr ès sc.	1 h.		
<i>La chimie des matières protéiques.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)			Ecole de Chimie. G. A.
M. Marc Gramer, Dr ès sc.	1 h.		
<i>Les sucres et leurs dérivés.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)			Ecole de Chimie.
M. Henry Guyot, Dr ès sc.	1 h.		
<i>Biologie végétale (avec démonstrations).</i> Lundi, à 18 heures.			Inst. Botan.
M. B.-P.-Georges Hochreutiner, Dr ès sc.	1 h.	44.	
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i> Mercredi, à 18 heures.			
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i> Samedi, à 17 heures.	1 h.	44.	
M. Arnold Pictet, Dr ès sc.	2 h.	44.	
<i>Entomologie expérimentale.</i> Lundi et vendredi, à 17 heures.			
M. Max Reinhard, Dr phil.	2 h.		
<i>Géologie du pétrole.</i> Lundi (heures à fixer).			Labor. de Géologie ¹ .
M. Louis Reutter, Dr phil.	2 h.		
<i>Chimie végétale (avec méthodes d'extraction des alcaloïdes, essences glucosides, résines, etc.; préparation synthétique d'une partie de ceux-ci, caractères spécifiques chimiques et physiques).</i> Mardi et vendredi, à 9 heures.			Ecole de Chimie. P.A.

¹ Rue de Candolle, 18.

<i>Méthodes analytiques de chimie végétale.</i>	1 h.		
Lundi, à 9 heures.			Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie médico-pharmaceutique (nouveaux remèdes).</i>	2 h.		
Mercredi et samedi, à 9 heures.			Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques des résines et des oléorésines.</i>	1 h.		
Jeudi, à 9 heures.			Ecole de Chimie. P.A.
<i>Pharmacie galénique.</i>	1 h.		
(Jours et heures à fixer.)			Ecole de Chimie. P.A.
<i>Technologie chimique.</i>	2 h.		
(Jours et heures à fixer.)			Ecole de Chimie. P. A.
M. Pierre Revilliod, Dr ès sc.			
<i>Paléontologie des vertébrés (mammifères).</i>	1 h.	30.	
Vendredi, à 8 heures.			
M. Théophile Romilly, Dr ès sc.			
<i>Acoustique.</i>	1 h.	44.	
Mercredi, à 17 heures.			
M. Georges Tiercy, Dr ès sc.			
<i>Mécanique céleste ; orbites cométaires.</i>	1 h.	20.	
Vendredi, à 11 heures.			
Mlle Ida Welt, Dr ès sc.			
<i>Notions pratiques de chimie appliquées à la science domestique.</i>	1 h.	17.	
Vendredi, 15 heures.			

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont pro-

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

fitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie; — 2. Le Calcul différentiel et intégral; — 3. L'Analyse supérieure; — 4. La Mécanique rationnelle; — 5. L'Astronomie; — 6. La Géographie physique et la Météorologie; — 7. La Physique; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur; — 2. L'Electricité et l'Optique; — 3. La Chimie inorganique et organique; — 4. La Chimie théorique; — 5. La Minéralogie; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial); — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial); — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹: la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique; — 2. La Chimie inorganique et organique; — 3. La Chimie théorique; — 4. La Minéralogie; — 5. La Géologie et la Paléontologie; — 6. La Botanique générale; — 7. La Botanique systématique; — 8. La Zoologie; — 9. L'Anatomie comparée.

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

d) *Licence ès sciences biologiques*. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie ; la Protistologie et la Parasitologie ; l'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence*.)

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912)

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I¹.

2^{me} année : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7^{me} semestre. — Cours spéciaux.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

¹ Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

3^{me} année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires de Chimie.

1^{re} année. — Chimie analytique.

2^{me} année. — Chimie analytique.

3^{me} année. — Chimie technique.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste (1912) et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (I et II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2^{me} partie. — Cours spéciaux².

3^{me} et 4^{me} années : Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Études pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répertoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.
P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. = Institut de Botanique.

FACULTÉ DES SCIENCES

L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.
L. P. = Laboratoire de Psychologie.
L. Prot. et Par. = Laboratoire de Protistologie
et Parasitologie

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Collet 30	Collet 30 Kaufmann E.C.G.A. Lendner I.B.	Collet 30 Kaufmann E.C.G.A. Lendner I.B.	Collet 30	Cailler 20 Kaufmann E.C.G.A. Revilliod 30	Cailler 20 Lendner I.B.
9 à 10	Fehr 20	C.-E. Guye Aula	Cailler 20 C.-E. Guye Aula	Fehr 20 Duparc L.M. Wenger E.C. Collet 30	Cailler 20 C.-E. Guye Aula	Cailler 20 C.-E. Guye Aula
	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.
10 à 11	Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Fehr 20 Duparc L.M. Wenger E.C.	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30 Pittard 46	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A.	Cailler 20 Ph. Guye E.C.A.C.S.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S. Tiercy 20	Fehr 20 Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Alfimoff E.C.P.A.	Cailler 20	Schidlof 34 Alfimoff E.C.P.A.		Alfimoff E.C.P.A.	Duparc L.M.
15 à 16		Cailler 20	Chavanne E.C.A.C.S.	Pittard L.A.	Claparède L.P. Welt 17	Duparc L.M.
16 à 17	E. Chaix 20 Bernoud 44	E. Chaix 20	Fehr 20 André 17	Pittard L.A.	Guyénot 30 Claparède L.P.	
17 à 18	Cailler 20 Duparc E.C.P.A. Chodat Aula	Duparc L.M. Wenger E.C.P.A. André 17	Fehr 20 Duparc L.M. Chodat Aula		Fehr 20 Chodat Aula André 17 Arnold Pictet 44	Chodat Aula Hochreutiner 44
18 à 19	Cailler 20 Chodat Aula Briner E.C.A.C.S. Pittard 30 Guyot I.B.	Wenger E.C.P.A. Pittard 30	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Hochreutiner 44	Carl 30	Fehr 20 Schidlof 34 Briner E.C.A.C.S. Chodat I.B. Briquet 46	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

	Salle
M. Victor Martin , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Eschyle : Les Perses.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	47.
Euripide : Les Troyennes.	2 h.
Vendredi, à 9 et 10 heures.	47.
<i>Exercices critiques</i> sur le texte d'Eschine.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	B.P. ¹
<i>Littérature grecque</i> (cours général).	
L'Iliade : l'art littéraire et la portée morale du poème.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	46.
<i>Papyrologie grecque</i> : Déchiffrement et édition de textes de la collection de Genève.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	B.P.
M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucrèce, <i>De rerum natura</i> , livre I ^{er} . — Pétrone, Fragments du <i>Satiricon</i> .	4 h.
Lundi, à 8 et 9 h.; samedi, à 8 et 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — La prose pendant la seconde moitié du premier siècle après J.-C.	2 h.
Mercredi, à 17 et 18 heures.	B.P.
<i>Histoire des religions.</i> — L'histoire du bouddhisme dans l'Inde.	2 h.
Mercredi, à 15 h., et samedi, à 11 heures.	47.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Les doctrines des arts dramatiques au XIX ^e siècle.	2 h.
Lundi et vendredi, à 14 heures.	45.
<i>Etudes sur les écrivains suisses.</i> — L'esthétique et l'œuvre poétique de H.-F. Amiel.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	47.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Littérature italienne.</i> — <i>La Divine Comédie</i> , à l'occasion du sixième centenaire de la mort de Dante (1265-1321).	2 h.
Mardi et samedi, à 14 heures.	45.
<i>Conférences :</i>	
Explication d' <i>Aucassin et Nicolette</i> , d'après l'édition Suchier (Paderborn, Schöningh) ou l'édition Bourdillon (Manchester, University Press).	2 h.
Jéudi, à 10 et 11 heures.	47.
Explication de poésies des troubadours, d'après le <i>Manualeito Provenzale</i> de V. Crescini ou la <i>Provenzalische Chrestomathie</i> de Carl Appel.	2 h.
Lundi, à 10 et 11 heures.	47.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVI ^e et le XVII ^e siècle.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence : Montaigne, <i>Essais</i> , livre I. — Corneille, <i>Polyeucte</i> .	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.
<i>Philologie française.</i> — Etudes sur la polémique du <i>Discours sur les sciences</i> de J. J. Rousseau.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	B.P.

	Salle	
M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.		
<i>Goethe.</i>	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		45.
<i>La mystique allemande</i> : Ses sources, ses idées, ses valeurs.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		45.
<i>Conférences et discussions</i> : L'œuvre de Conrad Ferdinand Meyer.	2 h.	
Lundi, de 16 à 18 heures.		57.
M. Louis-Frédéric Choisy , prof. ord.		
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — Les poètes lakistes et les poètes romantiques en Angleterre. — Wordsworth, Byron, Shelley, Keats.	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		46.
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>		
Browning : <i>Men and Women.</i>	1 h.	
Lundi, à 11 heures.		17.
Shakespeare : <i>Julius Caesar.</i>	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		47.
M. Charles Bally , prof. ord.		
<i>Linguistique générale.</i> — Le langage et la vie sociale.	2 h.	
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.		30.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i>	1 h.	
Lundi, à 15 heures.		57.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.	
Mardi, à 15 heures, et samedi, à 14 heures.		46.
<i>Grammaire du vieux-perse et lecture des inscriptions des Achéménides.</i>	1 h.	
Samedi, à 15 heures.		46.
M. Charles Werner , prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.		45.
<i>Philosophie.</i> — Les fonctions de l'âme.	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		45.

	Salle	
<i>Conférence.</i> — Explication de textes philosophiques : Kant, <i>Kritik der reinen Vernunft</i> (éd. Kehrbach, Leipzig, Reclam). — Dissertations et discussions.	2 h.	
Samedi, de 14 à 16 heures.		47.
M. Henri Reverdin , prof. ord.		
<i>Philosophie générale et philosophie morale</i> : <i>Etudes de morale</i> : Faits, problèmes et doctrines.	1 h.	
Mardi, à 14 heures.		46.
<i>Conférence</i> : Etudes d'ouvrages contemporains traitant de la morale : Belot, Rauh, etc., et de la science des mœurs : Lévy Brühl, etc.	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.		B.P.
M. Frank Grandjean , prof. ord.		
<i>La logique formelle et le mécanisme de la raison.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.		30.
M. Albert Malche , prof. ord.		
<i>Histoire de l'éducation.</i> — Pédagogie de la Renaissance.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 18 heures.		45.
<i>Conférence.</i> — Les rapports de l'école et de la famille. Travaux d'élèves, bibliographie, visites de classes. Leçons pratiques.	2 h.	
Mardi, de 16 à 18 heures.		57.
M. Pierre Bovet , prof. ord.		
<i>Science de l'éducation.</i> — L'enfant indiscipliné.	1 h.	
Lundi, à 16 heures.		46.
<i>Pédagogie expérimentale.</i> — L'appréciation du travail scolaire.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		57.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Dépouillement de travaux d'écoliers. Etablissement d'échelles. Bibliographie.	2 h.	
Lundi, de 17 à 19 heures.		Lab. Psychologie.

	Salle
M. Francis De Crue , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au temps de la Renaissance et de la Réforme : François I ^{er} , Charles-Quint, Henri VIII.	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — L'Etat féodal.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie et diplomatique du moyen âge.</i> — Textes d'archives.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge et des temps modernes.</i> — Auteurs de la Licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne et contemporaine.</i> — Hommes et historiens de la Révolution (Talleyrand, Tocqueville, Taine).	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
M. Charles Seitz , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Histoire ancienne.</i> [Suppléant : M. W. Deonna , D ^r ès lettres.] — Coup d'œil sur l'histoire d'Orient jusqu'au conflit entre l'empire perse et la Grèce.	2 h.
Lundi et vendredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence</i> [Suppléant : M. W. Deonna , D ^r ès lettres.] — Les méthodes et les principes de l'histoire.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	58.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Napoléon Bonaparte ; ses débuts ; le Consulat.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence</i> [voir cours et conférences de M. le professeur F. DE CRUE].	
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des principaux Etats de l'Europe centrale, de la Belgique et de l'Italie.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.

	Salle
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et 17 heures.	50.
<i>Histoire nationale.</i> [Suppléant : M. William Martin , D ^r en droit.] — Histoire diplomatique de la Suisse au XIX ^e siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	49.
M. William E. Rappard , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Histoire économique.</i> [Suppléant : M. Antony Babel , D ^r en sociologie.] — Antiquité et moyen âge. Les doctrines et les faits.	3 h.
Jeudi, à 9 h. ; vendredi et samedi, à 17 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Discussions et travaux relatifs à l'objet du cours.	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	47.
M. X.	
<i>Archéologie classique.</i>	
M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	46.
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	
<i>Anthropologie criminelle.</i> — La doctrine de Lombroso.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	46.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES

Langue allemande : M. Otto Hassler, Dr phil., priv.-doc.
Cours pratique d'allemand : Lecture, conversation, exercices de traduction et composition. 2 h. 48.
 Mercredi et samedi, à 16 heures.

Langue anglaise : M. Antoine Velleman, Dr phil., priv.-doc.
Cours pratique d'anglais : Exercices de conversation et de discussion. 2 h. 17.
 Mardi et vendredi, à 18 heures.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier, prof. ord.
Lecture analytique d'auteurs français modernes. 1 h. 57.
 Lundi, à 18 heures.
Exercices de rhétorique et de composition. 1 h. 57.
 Mercredi, à 18 heures.

M. François Bouchardy, lic. ès lettres.
Les mœurs et les institutions de la France au XVIII^e siècle : Questions choisies. 1 h. 57.
 Jeudi, à 10 heures.

M. Louis Zbinden, privat-docent.
Méthodologie du français. — 1^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. 1 h. 57.
 Vendredi, à 17 heures.

2^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur. 2 h. E. Al.¹
 Mercredi, à 16 et à 17 heures.

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

M. Henri Mercier, lic. ès-lettres, privat-docent.
Exercices écrits de langue et de style. 1 h. 57.
 Mardi, à 15 heures.
Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes. 1 h. 57.
 Samedi, à 17 heures.

M. Albert Secheyaye, Dr phil., privat-docent.
Stylistique. 1 h. 57.
 Samedi, à 16 heures.
Éléments de grammaire historique du français. 2 h. 57.
 Mercredi, à 11 heures et jeudi à 9 heures.

M. X.
Diction et prononciation françaises. 2 h.
 I. Phonétique théorique et pratique.
 Les sons du français ; exercices d'articulation.
 II. Exercices de lecture expressive et de déclamation.
 Lundi et vendredi, à 16 heures. 48.

M. Louis-J. Courtois, Dr ès lettres, privat-docent.
Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes allemands. 1 h. 44.
 Mardi, à 17 heures.

M. Alfred Mercier, lic. ès lettres, privat-docent.
Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes anglais. 1 h. 57.
 Samedi, à 14 heures.

M. Albert Roussy.
Exercices de stylistique.
 I. Traduction commentée de textes russes. 1 h. 28.
 Mardi, à 17 heures.
 II. Traduction commentée de textes polonais. 1 h. 28.
 Vendredi, à 18 heures.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Isaac Benrubi , D ^r phil. <i>La philosophie contemporaine en France.</i> Mercredi, à 15 heures.	1 h. 45.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres. <i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.</i> — I. De Ronsard à Voltaire. Mardi et vendredi, à 18 heures.	2 h. 44.
M. Waldemar Deonna , D ^r ès lettres. <i>Science de l'art.</i> — Recherche de quelques causes qui conditionnent l'œuvre d'art. Causes physiologiques, psychologiques, géographiques, sociales, etc. Lundi, à 17 heures.	1 h. 46.
M. Jules Dubois , D ^r en philosophie. <i>Thème grec.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement).	1 h.
M. Paul-E. Martin , D ^r ès lettres. <i>Conférence d'histoire nationale.</i> — Les sources de l'histoire de Genève. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
M. Ferdinand Morel , D ^r en philosophie. <i>Etude de quelques phénomènes de contagion mentale.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. 44.
M. Edmond Privat , D ^r ès lettres. <i>Histoire de la langue internationale.</i> Lundi, à 16 heures. Travaux pratiques. Lundi, à 17 heures.	1 h. 17. 1 h. 47.

M. François-Frédéric Roget. <i>Langue et littérature anglaises.</i> Cours principal : Etude des auteurs prescrits pour la licence. Texte shakespearien : <i>Parts I. and II. of Henry IV.</i> Lundi et mercredi, à 16 heures. Cours accessoire du précédent : Textes de Milton, Byron, Tennyson. La langue moderne et sa grammaire. Vendredi et samedi, à 16 heures.	2 h. 47. 2 h. 47.
M. Jules Ronjat , D ^r ès lettres. <i>Phonétique générale : inductions au contact et à distance.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
M. Antoine Velleman , D ^r phil. <i>Cours élémentaire de langue ladine</i> (Istorias Biblicas, Samaden, 1901). Mardi, à 17 heures. <i>Cours supérieur de langue rhétoromane</i> (suite du cours d'été). Vendredi, à 17 heures.	1 h. 48. 1 h. 49.
M. Johannès Widmer , D ^r phil. <i>L'art du XVI^e siècle en Europe.</i> (Jours et heures à fixer ultérieurement.) <i>Quelques artistes suisses et leurs rapports avec l'art de leur époque</i> (Mannel, Stimmer, Graff, Füssli, Buchser, Böcklin, Hodler). (Jours et heures à fixer ultérieurement.) <i>Musées suisses II : Lausanne, Neuchâtel, Berne, Vevey, Fribourg, Soleure.</i> (Jours et heures à fixer ultérieurement.)	2 h. 45. 2 h. 45. 2 h. 44.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les cours auront lieu du 15 juillet au milieu du mois d'août.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Oltramare	45					Babel	47			Oltramare	45
9 à 10	Oltramare	45	V. Martin	47	De Crue	57	Deonna Babel Sechehaye (S.F.)	58 45 57	V. Martin Reverdin	47 B.P.	Oltramare François	45 B.P.
10 à 11	Muret Deonna Montet	47 46 29	Montet	29	Seitz Montet	45 29	Muret Seitz Bouchardy (S.F.)	47 45 57	V. Martin Deonna	47 46	François Montet	57 28
11 à 12	Muret Bohnenblust Choisy Borgeaud	47 45 17 49	V. Martin Bohnenblust Borgeaud Pittard	B.P. 45 49 46	De Crue	45	Muret Werner	47 45	De Crue Choisy	45 47	Oltramare Bally	17 30

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES (suite)-

S. F. = Séminaire de français moderne.
L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	B. Bouvier	45	V. Martin Muret Reverdin	B.P. 45 46	B. Bouvier	45			B. Bouvier	45	Muret Bally Werner A. Mercier (S.F.)	45 46 47 57
15 à 16	Bally	57	Bally De Crue H. Mercier (S.F.)	46 45 57	V. Martin Oltramare De Crue Benrubi	46 17 58 45			François De Crue	46 45	Bally Werner	46 47
16 à 17	Bohnenblust Werner Bovet X. (S.F.) Privat Roget	57 45 46 48 17 47	Bally Malche	30 57	Werner Hassler Zbinden (S.F.) Roget	45 48 E.A. 47	Borgeaud	50	Werner W. Martin X. (S.F.) Roget	45 49 48 47	W. Martin Hassler Sechehaye (S.F.) Roget	49 48 57 47
17 à 18	Bohnenblust Grandjean Bovet Deonna Privat	57 30 L. Ps. 46 47	B. Bouvier Malche Pittard Courtois (S.F.) Roussy (S.F.) Velleman	47 57 46 44 28 48	Oltramare Zbinden (S.F.) Morel	B.P. E.A. 44	Borgeaud	50	Choisy Grandjean Zbinden (S.F.) Babel Velleman	46 30 57 45 49	H. Mercier (S.F.) Babel	57 45
18 à 19	Bovet B. Bouvier (S.F.) Pittard	L. Ps. 57 30	Bovet B. Bouvier Bohnenblust Pittard Velleman Courtois	57 47 45 30 17 44	Oltramare B. Bouvier (S.F.) Malche	B.P. 57 45			B. Bouvier Malche Velleman Roussy (S.F.) Courtois	47 45 17 28 44		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET SOCIALES

M. le Professeur HANS TOENDURY, Doyen.

	Salle
M. Louis Wuarin , prof. ord.	
<i>Economie sociale.</i> — Ce qui se fait en économie sociale dans les pays les plus avancés. Vues d'ensemble. Les méthodes de travail et les résultats pratiques.	4 h. 45.
Lundi, mardi et mercredi, à 17 heures.	17.
Mardi, à 11 heures.	
<i>Sociologie.</i> — Les grands systèmes et les grands problèmes.	2 h. 46.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	
<i>Conférence.</i>	1 h. 47.
Lundi, à 18 heures.	
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — I. Notions fondamentales. — II. La production. — III. La circulation.	4 h. 30.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.; vendredi, à 18 heures.	
<i>Conférence générale.</i>	1 h. 57.
Jeudi, à 17 heures.	
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i>	1 h. 57.
Jeudi, à 18 heures.	
<i>Economie publique.</i> — Régies alimentaires et régies d'habitation.	1 h. 48.
Mercredi, à 18 heures.	
<i>Conférence d'économie publique.</i>	1 h. 48.
Mercredi, à 17 heures.	

	Salle
M. William E. Rappard , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h. 17.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	
<i>Histoire économique.</i> [Suppléant : M. Antony Babel, D ^r en sociologie.] — Antiquité et moyen âge. Les doctrines et les faits.	3 h. 45.
Jeudi, à 9 h.; vendredi et samedi, à 17 heures.	
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Discussions et travaux relatifs à l'objet du cours.	1 h. 47.
Jeudi, à 8 heures.	
M. William Rosier , prof. ord.	
<i>Géographie politique.</i> — L'Europe nouvelle. Formation territoriale des Etats de l'Europe. Nationalités. Situation actuelle. Les nouveaux Etats.	2 h. 46.
Lundi et jeudi, à 18 heures.	
<i>Géographie économique.</i> — L'Angleterre et son empire colonial.	2 h. 46.
Lundi, à 15 h., et jeudi, à 14 heures.	
<i>Conférence de géographie.</i> — Lectures, travaux et discussions sur des sujets traités dans les cours de géographie politique et de géographie économique.	1 h. 57.
Jeudi, à 15 heures.	
M. Liebmann Hersch , prof. extr.	
<i>Statistique générale.</i> — Principales méthodes d'observation statistique. Principes d'analyse statistique. Représentation graphique de données statistiques.	2 h. 46.
Jeudi, à 10 heures, et samedi, à 11 heures.	
<i>Statistique spéciale.</i> — Structure et mouvement de la population suisse.	1 h. 46.
Jeudi, à 16 heures.	
<i>Conférence.</i> — Travaux des étudiants, discussions et complément du cours.	1 h. 57.
Vendredi, à 10 heures.	

M. Hans Toendury , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie commerciale</i> , II ^{me} partie. Le capital. La composition de l'actif. Méthodes d'achat et de vente.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 16 heures.	49.
<i>Cours spécial</i> . — Le commerce de détail: Le petit commerce, grands magasins, comptoirs de vente, mouvement coopératif. Méthodes d'organisation. Syndicats d'achat.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	49.
<i>Conférence d'économie commerciale</i> .	2 h.
Mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures.	49.
M. Edouard Folliet , prof. ord.	
<i>Bilan</i> . — Définition. Etude comptable et juridique des différentes parties du bilan. Bilan et compte de Pertes et Profits dans les sociétés anonymes. Analyses de bilans.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	46.
<i>Comptabilité</i> .	
a) <i>Cours général</i> . — Comptabilité des sociétés. Ecritures de constitution. Fusion. Liquidation.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	46.
b) <i>Cours spécial</i> pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de Commerce.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	46.
c) <i>Conférence</i> . — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité.	2 h.
Lundi, de 8 à 10 heures.	46.
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Droit commercial</i> .	
<i>Cours général</i> : Les personnes en droit commercial; la maison de commerce; les contrats au point de vue du droit commercial; droit de change; titres à ordre et au porteur.	2 h.
Lundi et mercredi, à 14 heures.	46.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Histoire des religions</i> . — L'histoire du bouddhisme dans l'Inde.	2 h.
Mercredi, à 15 h., et samedi, à 11 heures.	17.
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire générale du christianisme</i> .	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.
M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Linguistique générale</i> . — Le langage et la vie sociale.	2 h.
Mardi, à 16 heures, et samedi, à 11 heures.	30.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie</i> . — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Philosophie</i> . — Les fonctions de l'âme.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence</i> . — Explication de textes philosophiques: Kant, <i>Kritik der reinen Vernunft</i> (éd. Kehr-bach, Leipzig, Reclam). — Dissertations et discussions.	2 h.
Samédi, de 14 à 16 heures.	47.
M. Albert Malche , prof. ord.	
<i>Histoire de l'éducation</i> . — Pédagogie de la renaissance.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 18 heures.	45.
<i>Conférence</i> . — Les rapports de l'école et de la famille. Travaux d'élèves, bibliographie, visites de classes, leçons pratiques.	2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures.	57.

	Salle
M. Francis De Crue , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au temps de la Renaissance et de la Réforme : François I ^{er} , Charles-Quint, Henri VIII.	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — L'Etat féodal.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie et diplomatique du moyen âge.</i> — Textes d'archives.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge et des temps modernes.</i> — Auteurs de la Licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne et contemporaine.</i> — Hommes et historiens de la Révolution (Talleyrand, Tocqueville, Taine).	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
M. Charles Seitz , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Histoire ancienne.</i> [Suppléant : M. W. Deonna, Dr ès lettres]. — Coup d'œil sur l'histoire d'Orient jusqu'au conflit entre l'empire perse et la Grèce.	2 h.
Lundi et vendredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence.</i> [Suppléant : M. W. Deonna, Dr ès lettres]. — Les méthodes et les principes de l'histoire.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	58.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Napoléon Bonaparte : ses débuts ; le Consulat.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine</i> [voir cours et conférences de M. le professeur F. DE CRUE].	
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitution des principaux Etats de l'Europe centrale, de la Belgique et de l'Italie.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.

	Salle
M. Alfred Martin , prof. ord.	
<i>Des obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.
Tous les jours, à 9 heures.	48.
<i>Etude du Code civil français</i> (Livres I et II). — Des personnes. Des biens et des différentes modifications de la propriété.	2 h.
Lundi et mardi, à 8 heures.	48.
M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Histoire externe du droit comparé.</i>	2 h.
Mercredi et jeudi, à 8 heures.	48.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 9 heures.	17.
<i>Introduction au droit.</i>	4 h.
Lundi et vendredi, à 10 h.; mardi, à 8 et 10 heures.	17.
M. George Fazy , prof. ord.	
<i>Droit public suisse (constitutionnel et administratif).</i>	
Démocratie directe et représentative. Les trois pouvoirs ; intervention du peuple dans l'exercice de ces pouvoirs. Confédération d'Etats ; république fédérative ; état unitaire ; compétences fédérales.	3 h.
Lundi, à 11 h. ; mardi, à 10 h. et mercredi, à 11 h.	48.
M. Charles Cailler , prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
M. Henri Fehr , prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.

M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. Origines de l'homme et développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. Applications sociales.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	46.
<i>Démonstrations au Laboratoire.</i>	2 h.
Jeudi, de 15 à 17 heures.	Lab. d'Anthropologie. ¹
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre.)	
<i>Anthropologie criminelle</i> : la doctrine de Lombroso.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	46.
 M. Emile Guyénot , prof. ord.	
<i>Zoologie générale et biologie animale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Zoologie descriptive</i> (échinodermes, mollusques).	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	30.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	Institut de Zoologie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de zoologie et anatomie comparée.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Zoologie.
 M. Robert Chodat , prof. ord.	
<i>Botanique.</i> — Anatomie, physiologie, systématique des Tallophytes.	5 h.
Lundi, de 17 à 19 h. ; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures.	Aula.

¹ Rue LeFort, 1.

<i>Ferments, fermentations, microbiologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Institut de Botanique.
<i>Biologie des Colloïdes.</i>	1 h.
(A déterminer après entente avec les étudiants.)	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.</i> — Tous les jours.	
<i>Exercices pratiques</i> (Complément du cours).	3 h.
Une demi-journée, mercredi ou jeudi.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.</i>	
Tous les jours.	Institut de Botanique.
 M. Edouard Claparède , prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — L'intelligence.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence et cours expérimental.</i> — Les méthodes psychologiques. Sensations et mémoire.	2 h.
Vendredi, de 15 à 17 heures.	Lab. de Psychologie.
<i>Exercices pratiques.</i> — Une matinée.	
Vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychol.
 M. Hector Cristiani , prof. ord.	
<i>Hygiène publique.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 16 heures.	Institut d'Hygiène.
 M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	4 h.
Lundi, à 10 heures.	Institut de médecine légale.
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	Institut de médecine légale.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES

<i>Langue allemande</i> : M. Otto Hassler , Dr phil., priv.-doc.	
<i>Cours pratique d'allemand</i> : Lecture, conversation, exercices de traduction et composition.	2 h.
Mercredi et samedi, à 16 heures.	48.

Langue anglaise : M. **Antoine Velleman**, Dr phil., priv.-doc.
Cours pratique d'anglais : Exercices de conversation et de discussion. 2 h. 17.
 Mardi et vendredi, à 18 heures.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. **Antony Babel**, Dr en sociologie.
Histoire économique de Genève. — Questions choisies. 1 h. 49.
 Lundi, à 17 heures.

M. **Joseph Bonnet**, Dr sc. com.
Organisation comptable, commerciale et industrielle (Etude et applications). 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)

M. **Charles Kunz**, Dr phil.
Economie rurale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)

M. **Antoine Pagès**.
Le rôle de l'hispanisme dans l'économie mondiale. 1 h. 48.
 Mardi, à 18 heures.

Cours pratique d'espagnol : Phonologie et morphologie. 2 h. 48.
 Lundi et vendredi, à 18 heures.

M. **Alfred Juvet**, Dr phil.
Exercices pratiques de français destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire. 1 h. 17.
 Samedi, à 15 heures.

Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹.
 Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.
 (Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Générale).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique².

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3^{me} ANNÉE

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel com-

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

paré. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} ET 3^{me} ANNÉES

Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

¹ Voir note p. 43.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

3^{me} ANNÉE

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'antropologie, à faire en première année.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.). — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions poli-

¹ Voir note page 43.

tiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.) — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3^{me} ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique².

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Economie poli-

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

tique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

- a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 43).
- b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.
- c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.
- d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté².

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)¹. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite².

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique³. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

² Voir note 1 p. 46.

³ Voir note 2 p. 43.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALESL. P. =
Laboratoire de Psychologie

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet Martin	46 48	Folliet Borel Martin	46 17 48	Folliet Moriaud	46 48	Babel Moriaud	47 48	Cailler	20	Cailler	20
9 à 10	Folliet Martin Borel Fehr	46 48 17 20	Folliet Martin Borel	46 48 17	Folliet De Crue Martin	46 57 48	Babel Deonna Martin Fehr	45 58 48 20	Martin Borel	48 17	Martin	48
10 à 11	Deonna Borel Guyénot Mégevand	46 17 30 I.M.L.	Borel Guyénot Fazy	17 30 48	Seitz Guyénot	45 30	Hersch Seitz Fehr Choisy	46 45 20 28	Hersch Deonna Borel Guyénot	57 46 17 30	Guyénot	30
11 à 12	Logoz Borgeaud Fazy Claparède	46 49 48 30	Wuarin Borgeaud Pittard Claparède	17 49 46 30	Milhaud Logoz De Crue Fazy	30 46 45 48	Milhaud Werner Cailler	30 45 20	Milhaud De Crue	30 45	Hersch Olttramare Bally	46 17 30

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15					Toendury Mégevand	49 I.M.L.	Rosier	46			Werner	47
15 à 16	Rosier	46	De Crue	45	Toendury De Crue Olttramare	49 58 17	Rosier Pittard	57 L.A.	De Crue Claparède	45 L.P.	Werner Juvet	47 17
16 à 17	Toendury Werner Cristiani	49 45 I.H.	Toendury Malche Bally	49 57 30	Toendury Werner Hassler	49 45 48	Hersch Pittard	46 L.A.	Wuarin Rappard Guyénot Werner Claparède Cristiani	46 17 30 45 L.P. I.H.	Wuarin Rappard Hassler	46 17 48
17 à 18	Wuarin Chodat Babel	45 Aula 49	Wuarin Malche Pittard	45 57 46	Wuarin Milhaud Fehr Pittard Chodat	45 48 20 46 Aula	Milhaud	57	Babel	45	Babel	45
18 à 19	Wuarin Rosier Toendury Pittard Chodat Pagès	47 46 49 30 Aula 48	Toendury Pittard Vellemann Pagès	49 30 17 48	Milhaud Malche Fehr	48 45 20	Milhaud Rosier	57 46	Milhaud Malche Chodat Vellemann Pagès	30 45 I.B. 17 48		

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

M. Alfred Martin , prof. ord.	Salle	
<i>Des obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.	48.
Tous les jours, à 9 heures.		
<i>Etude du code civil français</i> (Livres I et II). — Des personnes. Des biens et des différentes modifications de la propriété.	2 h.	48.
Lundi et mardi, à 8 heures.		
M. Alfred Gautier , prof. ord.	5 h.	48.
<i>Organisation judiciaire et procédure civile.</i>		
Jeudi, à 11 h.; vendredi et samedi, à 10 et 11 h.		
M. Charles Borgeaud , prof. ord.		
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des principaux Etats de l'Europe centrale, de la Belgique et de l'Italie.	2 h.	49.
Lundi et mardi, à 11 heures.		
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.	50.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.		
M. Paul Moriaud , prof. ord.		
<i>Histoire du droit romain</i> (y compris la procédure). — I. Royauté et république.	2 h.	49.
Lundi et mardi, à 9 heures.		
<i>Droit privé romain.</i> — I. Introduction. Personnes et famille.	2 h.	49.
Mercredi et jeudi, à 9 heures.		
V. Obligations, partie spéciale. Donations.	2 h.	49.
Lundi et mardi, à 8 heures.		

		Salle
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé.	1 h.	47.
Mardi, à 10 heures.		
<i>Séminaire de droit romain.</i>	4 h.	50.
Lundi, de 14 à 16 h.; mercredi, à 11 h.; vendredi, à 14 heures.		
<i>Législation civile comparée.</i>		
I. Histoire externe du droit comparé.	2 h.	48.
Mercredi et jeudi, à 8 heures.		
II. Partie générale.	3 h.	48.
Lundi, mercredi et jeudi, à 10 heures.		
M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand , prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		Institut de médecine légale
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.		Institut de médecine légale
M. Edgard Milhaud , prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Notions fondamentales. — II. La production. — III. La circulation.	4 h.	30.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.; vendredi, à 18 heures.		
<i>Conférence générale.</i>	1 h.	57.
Jeudi, à 17 heures.		
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i>	1 h.	57.
Jeudi, à 18 heures.		
<i>Economie publique.</i> — Régies alimentaires et régies d'habitation.	1 h.	48.
Mercredi, à 18 heures.		
<i>Conférence d'économie publique.</i>	1 h.	48.
Mercredi, à 17 heures.		
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.		
<i>Système du droit privé romain.</i> — II. Droits réels.	3 h.	44.
Mercredi, à 8 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.		
<i>Conférence de Pandectes.</i>	2 h.	48.
Samedi, de 14 h. 30 à 16 heures.		

	Salle
<i>Code civil allemand.</i> — 1 ^{re} partie.	3 h.
Mercredi et jeudi, à 9 h.; vendredi, à 10 heures.	44.
<i>Conférence de droit civil suisse.</i>	2 h.
Mardi, de 14 h. 30 à 16 heures.	49.
<i>Code civil suisse.</i> — Personnes et famille.	4 h.
Mercredi et jeudi, à 10 h.; vendredi et samedi, à 8 heures.	44.
M. Hugo de Claparède , prof. extr.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne</i> (droit germanique et suisse), 1 ^{re} partie : droit constitutionnel et ses sources.	5 h.
Lundi, à 8 heures.	44.
Mercredi et jeudi, à 10 h.; samedi, à 10 et 11 h.	49.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 9 heures.	17.
<i>Introduction au droit.</i>	4 h.
Lundi et vendredi, à 10 h.; mardi, à 8 et 10 h.	17.
M. George Fazy , prof. ord.	
<i>Droit public suisse (constitutionnel et administratif).</i>	
Démocratie directe et représentative; les trois pouvoirs; intervention du peuple dans l'exercice de ces pouvoirs. Confédération d'Etats; république fédérative; état unitaire; compétences fédérales.	3 h.
Lundi, à 11 h.; mardi, à 10 h. et mercredi à 11 h.	48.
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i>	
<i>Cours général.</i> — La maison de commerce. Les personnes en droit commercial. Les contrats au point de vue du droit commercial. Titres à ordre et au porteur. Droit de change.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 9 heures.	17.
<i>Droit des sociétés.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 8 heures.	49.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	4 h.
Samedi, à 9 heures.	50.

	Salle
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	17.
M. Arthur Baumgarten , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand avec références à l'avant-projet d'un code pénal suisse.</i>	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	44.
<i>Les fondements de la morale et du droit.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	49.
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie criminelle</i> : la doctrine de Lombroso.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	46.
=====	
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
=====	
M. Michel Aguiléra , Dr en droit.	
<i>L'idée du droit en Allemagne depuis Kant : de Hegel à Nietzsche.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	17.
M. Albert Caleb , Dr en droit, lic. ès sc. politiques.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 15 heures.	44.
M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Encyclopédie du droit.</i> — Cours élémentaire.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	17.
<i>Introduction à la théorie générale du droit.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	17.
<i>Conférence de philosophie juridique.</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	44.
M. Edmond Pittard , Dr en droit.	
<i>Droit aérien.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	17.
M. Albert Richard , Dr en droit.	
<i>Législation du travail.</i> — Contrat de travail. Loi fédérale sur le travail dans les fabriques. Chômage. Protection internationale du travail.	5 h.
Samedi, à 17 heures.	17.

M. Antoine Sottile, lic. en droit et lic. en philos.

Droit international public. — Les biens. Domaine terrestre, maritime, aérien. La haute mer, les navires, etc.

1 h.

44.

Jeu, à 16 heures.

Droit diplomatique et consulaire. — Introduction. La diplomatie comme art et comme science. Prerogatives et immunités du personnel diplomatique et consulaire. Les consuls dans les pays chrétiens et non chrétiens.

2 h.

(Jours et heures à fixer ultérieurement.)

Droit diplomatique et consulaire comparé. — Organisation des carrières diplomatiques et consulaires dans les différents pays d'Europe et d'Amérique. Règlements, concours, etc.

1 h.

(Jours et heures à fixer ultérieurement.)

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

PREMIÈRE ANNÉE¹

Semestre d'hiver : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Économie politique.

Semestre d'été : Droit romain (obligations, successions). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Économie politique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit constitutionnel comparé. — Finances. Droit romain (obligations). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale. — Législation civile comparée, 1^{re} partie.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, 2^{me} partie. — Droit public et administratif fédéral.

Semestre d'été : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. Législation civile comparée, 3^{me} partie. — Droit public et administratif fédéral.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la Faculté des Sciences économiques et sociales, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du Cours général d'Économie politique obligatoire et du cours de Finances (suivi en seconde année).

FACULTÉ DE DROIT

I.M.L. = Institut de médecine légale

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	de Claparède Moriaud Martin	44 49 48	Borel Moriaud Martin	17 49 48	Meumann Moriaud	44 48	Moriaud	48	Meumann Logoz	44 49	Meumann Logoz	44 49
9 à 10	Moriaud Martin Borel	49 48 17	Moriaud Martin Borel	49 48 17	Moriaud Martin Logoz Meumann	49 48 17 44	Moriaud Martin Logoz Meumann	49 48 17 44	Meumann Martin Borel	44 48 17	Meumann Martin Logoz Pittard	44 48 50 17
10 à 11	Borel Mégevand Moriaud	17 I.M.L. 48	Borel Moriaud Fazy	17 47 48	de Claparède Meumann Moriaud	49 44 48	de Claparède Moriaud Meumann	49 48 44	Borel Gautier Meumann	17 48 44	de Claparède Gautier	49 48
11 à 12	Borgeaud Fazy	49 48	Borgeaud Pittard	49 46	Moriaud Milhaud Fazy Baumgarten	50 30 48 44	Gautier Milhaud Baumgarten	48 30 44	Gautier Milhaud Baumgarten	48 30 44	de Claparède Gautier	49 48

FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Moriaud	50	Meumann	49	Mégevand	I.M.L.			Moriaud	50	Meumann	48
15 à 16	Moriaud Aguiléra Grodensky	50 17 44	Meumann	49					Caleb	44	Meumann Caleb	48 44
16 à 17							Borgeaud Sottile	50 44	Rappard	17	Rappard	17
17 à 18	Grodensky	17	Baumgarten	49	Milhaud Baumgarten	48 49	Borgeaud Milhaud	50 57			Richard	17
18 à 19	Grodensky	17			Milhaud	48	Milhaud	57	Milhaud	30		

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

Salle

M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Introduction à l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'Ancien Testament.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi, 10 heures.	29.
Samedi, à 10 heures.	28.
M. Georges Fulliquet , prof. ord.	
<i>Dogmatique.</i> — 3 ^{me} partie: <i>Le royaume de Dieu.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Apologétique chrétienne.</i>	1 h.
Mardi, 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	29.
<i>Le dogme indépendant de la tradition.</i>	1 h.
Lundi, 17 heures.	28.

Salle

M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Le christianisme aux XVII^e et XVIII^e siècles.</i>	2 h.
Lundi, à 8 h.; jeudi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.
<i>La vie et l'œuvre de Calvin.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>Séminaire d'histoire ecclésiastique.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Introduction au Nouveau Testament.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Séminaire d'exégèse du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Lecture de Pères grecs.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	29.
M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>La pensée catholique contemporaine.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	28.
<i>Le modernisme catholique.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	28.
M. Louis Bard , prof. ord.	
<i>Théologie pastorale.</i> — Considérations générales sur la théologie pratique. Institution et nature du ministère pastoral. Vocation pastorale. Vie et activités diverses du pasteur.	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures	28.
<i>Exercices pratiques.</i> — Catéchèses. Plans et analyses de sermons.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

M. John Gaillard , prof. ord. <i>Histoire de la morale chrétienne.</i> Mardi et vendredi, à 14 heures.	2 h.	28.
<i>Introduction à la morale.</i> Vendredi, à 10 heures.	1 h.	29.
<i>Exercices de diction.</i> Jeudi, à 11 heures.	1 h.	28.
<hr/>		
M. Paul Oltramare , prof. ord. <i>Histoire des religions.</i> — L'histoire du bouddhisme dans l'Inde.	2 h.	17.
Mercredi, à 15 h., et samedi, à 11 heures.		
<i>Patristique latine.</i> — Lecture de textes choisis. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.	29.
<hr/>		
EXERCICES DE PRÉDICATION		
Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.		
<hr/>		
COURS DE PRIVAT-DOCENTS		
<hr/>		
M. Aloys Berthoud , D ^r en théol. <i>La formation du catholicisme romain jusqu'au Concile de Trente.</i> Vendredi, à 17 heures.	1 h.	28.
M. Charles Genequand , pasteur. <i>Exégèse pastorale du IV^e Evangile</i> (suite du cours du semestre précédent). Lundi, à 16 heures.	1 h.	28.
M. Charles Muller , pasteur, licencié en droit. <i>Droit usuel pour les pasteurs et les personnes s'occupant d'œuvres sociales.</i> Les obligations en droit suisse, étude de quelques contrats fréquents. Vendredi, à 17 heures.	1 h.	29.
<i>Questions théoriques et pratiques d'éducation physico-psychique.</i> Vendredi, à 18 heures.	1 h.	29.
M. Henri Rusillon , missionnaire. <i>Le paganisme et les missions chrétiennes.</i> Vendredi, à 16 heures.	1 h.	28.

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a)* des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; *b)* des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes.

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes.

B. Histoire.

C. Philosophie.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Choisy	28	Fulliquet	28	Fulliquet	28	Fulliquet	29	Fulliquet	28		
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Bard Montet	28 29	Breitenstein Montet	28 29	Choisy Breitenstein	28 29	Breitenstein	28	Breitenstein	28
10 à 11	Rochat Montet	28 29	Fulliquet Montet	28 29	Rochat Montet	28 29	Choisy	28	Bard Gaillard	28 29	Montet Choisy	28 29
11 à 12	Montet	28	Montet Choisy	28 29	Montet	28	Gaillard	28	Bard	28	Montet Oltramare	28 17
14 à 15	Breitenstein	29	Gaillard Breitenstein	28 29					Gaillard	28		
15 à 16					Oltramare	17						
16 à 17	Genequand	28							Russillon	28		
17 à 18	Fulliquet	28							Berthoud Muller	28 29		
18 à 19									Muller	29		

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur D^r Hector CRISTIANI, Doyen.

M. le D^r Jean-Amédée Weber, prof. ord.

Anatomie normale. — Système nerveux central. Organes des sens. Système nerveux périphérique. 6 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 18 h.; samedi, de 17 à 19 heures. Aula Ec. Méd.¹

Exercices pratiques de dissection: Le laboratoire est ouvert tous les jours de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 à 12 heures, sauf pour le mardi, de 14 à 16 heures.

Un *répétitoire facultatif concernant les questions d'examen* a lieu sous la direction du professeur le mercredi et le samedi, de 11 à 12 h.

M. le D^r Auguste Eternod, prof. ord.

Histologie normale. — 1^{re} partie: Histologie topographique. 3 h.

Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.

Embryologie. — 1^{re} partie. 3 h.

Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.

Stomatologie normale et pathologique. — 1^{re} partie. 2 h.

Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie: conférences d'embryologie et d'histogénie.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi; les travaux pratiques ont lieu le mardi et le mercredi de 14 à 16 heures et le vendredi de 15 à 16 heures. Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie et conférences d'histogénie et d'embryologie.

[A lieu pendant le semestre d'été.]

M. le D^r Frédéric Battelli, prof. ord.

Respiration. Digestion. Métabolisme général. Organes des sens. 6 h.

Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 16 heures; mercredi, de 16 à 18 heures. Ec. Méd.

Laboratoire de physiologie et chimie physiologique.

Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 14 heures. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

M^{lle} D^r Lina Stern, prof. extr.

Chimie physiologique. 2 h.

Lundi et vendredi, à 17 heures. Ec. Méd.

M. le D^r Max Askanazy, prof. ord.

Pathologie générale. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 heures. Inst. path.¹

Laboratoire d'autopsies et de démonstrations.

a) Autopsies pour tous les participants. 1 Inst. path.
— Samedi, de 14 à 16 heures.

b) Autopsies par groupes de trois étudiants sur convocation. 1 Inst. path.

c) Démonstrations pour tous. 1 Inst. path.
Lundi et jeudi, à 14 heures.

d) Conférences avec démonstrations. 1 Inst. path.

Travaux spéciaux. — Tous les jours, de 8 heures à midi, et de 14 à 18 heures. 1 Inst. path.

M. le D^r Maurice Roch, prof. ord.

Clinique médicale. 7 h. ¹/₂

Tous les jours, sauf le samedi, à 10 h. 30. Hôp. cant.²

Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée. Hôp. cant.

Tous les jours. 2 h.

Exercices d'auscultation.

Mercredi, de 16 à 18 heures. Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse. ² Hôpital cantonal.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7¹/₂ h.
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 à 10 h. ¹/₂; Hôp. Cant.
Médecine des accidents (partie pratique) [par intérim]. 1 h.
 Samedi, à 6 heures. Hôp. Cant.
Exercices pratiques de technique clinique chirurgicale
et de séméiologie élémentaires (cours propédeu-
 tique, avec le concours de chefs de clinique). 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.
Cours pratique d'endoscopie (rectum, vessie, œso-
 phage), avec le concours d'un chef de clinique. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
 à 8 heures. Clin. obst. et gyn.¹
Cours d'opérations obstétricales. 2 h.
 Samedi, de 8 à 10 heures du matin. Clin. obst. et gyn.
De l'examen en obstétrique et en gynécologie. 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. Clin. obst. et gyn.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours.

M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.
Pathologie interne et clinique infantile. 3 h.
 Lundi, à 15 h.; mardi et samedi, à 17 heures. Clin. inf.²

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.
Clinique ophtalmologique et ophtalmologie. 4 h.
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.³
Stage clinique et policlinique pour médecins et élèves
 dont la scolarité est terminée.
 Lundi, mercredi, vendredi et samedi. Clin. ophtalm.

¹ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

² Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

³ Clinique ophtalmologique, rue Prevost-Martin, 28.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.
Clinique psychiatrique. 2 h.
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile d'aliénés¹.

M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.
Affections organiques du système nerveux.
 [N'a lieu qu'au semestre d'été.]

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.
Clinique et policlinique des maladies vénériennes et
cutanées.
 [N'a lieu que pendant le semestre d'été.]

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique. 4 h.
 Lundi, à 17 h.; mardi et samedi, à 16 heures. Ec. Méd.
 Vendredi, à 17 heures. Hôp. Cant.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours. Ec. Méd.
Stage de thérapeutique clinique. Pour médecins et pour
 élèves dont la scolarité est terminée.
 Tous les jours. Hôp. cant.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. extr.
Exercices pratiques de prescription et de dispensation
des médicaments. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.
Policlinique médicale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.
Stage d'un mois pour les pratiquants. — Tous les jours.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
Chirurgie générale. 2 h.
 Lundi et mercredi, à 18 heures. Policlinique.

¹ Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

- M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Cours de polyclinique gynécologique et obstétricale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité (Salle 26).
 Stage d'un mois limité à 22 participants par année.
- M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.
Cours pratique d'otoscopie, rhinoscopie et laryngos-
copie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Pol. oto-laryngol.¹
Chapitres choisis de physiologie et de pathologie générale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.
Médecine légale. — Cours théorique et pratique. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale.
Médecine des accidents (partie théorique). 1 h.
 Mercredi, à 14 heures. Institut de médecine légale.
Cours d'autopsies médico-légales. — Autopsies par les
élèves selon matériel. Rédaction de rapports
médico-légaux. 2 h.
 (Ne sont admis comme participants que les élè-
 ves inscrits pour le cours d'autopsies.)
 Jeudi, de 10 heures à midi. Institut de médecine légale.
Recherches spéciales.
 Tous les jours [S'adresser au professeur].
- M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h.
 Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi,
 à 16 heures. Institut d'hygiène.
Bactériologie. 2 h.
 [Le cours a lieu pendant le semestre d'été.]
Travaux pratiques de bactériologie.
 Tous les jours [S'adresser au professeur.] Inst. d'hyg. et de bactér.
Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de
bactériologie et de pathologie expérimentale.
 Inst. d'hyg. et de bactér.
 Tous les jours [S'adresser au professeur].

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- a) Nouveau règlement.
- M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
Applications à la chirurgie de la topographie de quelques
régions anatomiques. 1 h.
 Mercredi, à 15 heures. Ecole de Méd.
- M. le Dr **Victor Demole**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie spéciale. 2 h.
 Jeudi, de 17 à 19 heures. Univ., salle 17.
Leçons anatomo-cliniques sur les maladies mentales 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Asile Bel-Air.
- M. le Dr **Henri Flournoy**, priv.-docent de psychopathologie.
Les méthodes psychothérapeutiques. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Hôp. Cant.
- M. le Dr **Pierre Gautier**, privat-docent de médecine interne.
Les maladies infectieuses. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Clin. méd.
- M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmol.
La neurologie oculaire et ses rapports avec les affections
du système nerveux. Cours pratique. 1 h.
 Mardi, à 16 heures. Clin. ophtalm.¹
- M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Affection chirurgicale de l'abdomen. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.
- M. le Dr **Pierre Schrupf**, privat-doc. de méd. interne.
Cours de diagnostic et de thérapeutique cardiaque. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Polyclinique.
- b) Ancien règlement.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique.

¹ Rue Prévost-Martin, 28.

- M. le Dr **Pierre Besse.**
Masso-Palper (Diagnostic).
 Mardi, à 18 heures. 1 h.
 Polyclinique.
- M. le Dr **Albert Bétrix.**
Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique.
 Mardi, de 16 à 18 heures. 2 h.
 Maternité.
- M. le Dr **Philippe Bourdillon.**
Alimentation des enfants du premier âge.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement). 1 h.
 Maternité.
- M. le Dr **Eugène Bujard.**
Appareils nourriciers: Genèse et structure.
 Lundi, à 15 heures, et vendredi, à 14 heures. 2 h.
 Ec. Méd.
- M. le Dr **Augustin Collomb.**
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations
 d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.
 Jeudi, de 17 à 19 heures. Clin.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston.**
Histoire de la médecine; cours complet.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) 5 h.
 Instit. path.
- Histoire de la médecine; cours élémentaire.*
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) 1 h.
 Instit. path.
- M. le Dr **Charles Du Bois.**
Dermatologie élémentaire.
 Samedi, à 16 heures. 1 h.
 Clin. dermat. Hôp. Cant.
- M. le Dr **René Kœnig.**
Conférence de gynécologie.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) 2 h.
- M. le Dr **Stoyan Kresteff.**
Cours technique d'oto-rhino-laryngologie.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) 2 h.
 Hôp. Gourgas.

- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan.**
Cours pratique de chirurgie infantile.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) 2 h.
 Mais. Enf. Malad.,
 rue Gourgas.
- M. le Dr **Rista Mitkovitch.**
*Tuberculose. — Formes cliniques. Sanatoria. Tuberculi-
 nothérapie.* 1 h.
 Lundi, à 11 heures. Hôp. Cant.
- Les problèmes biologiques. — L'hérédité normale et patho-
 logique. L'immunité. L'anaphylaxie.* 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Salle 44. Univ.
- Les criminels devant la justice et la science. — Exposé et
 critique des doctrines de Lombroso et Grasset.* 1 h.
 Vendredi, à 16 heures. Salle 44. Univ.
- M. le Dr **François Naville.**
*Cours pratique de diagnostic des maladies du système
 nerveux.* 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Hôp. Cant.
- M. le Dr **Charles Perrier.**
*Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections
 chirurgicales des voies génito-urinaires (Explora-
 ration, cathétérisme, lavages vésicaux, urétro- et
 cystoscopie, etc.).* 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- M. le Dr **Théodore Reh.**
Pratique des maladies des enfants. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr **Paul Rœthlisberger.**
Goutte et rhumatismes chroniques. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Université.
- M. le Dr **Emile Thomas.**
Conférence de pathologie interne. 1 h.
 Samedi, à 18 heures. Inst. pathol.
- M. le Dr **Charles Waegeli.**
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
 Mardi, à 17 heures. Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :

1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale Italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Plan des Études médicales.

Le plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

TROISIÈME ANNÉE

5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Chi-

urgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

CINQUIÈME ANNÉE

9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénéréologie. — Policlinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire*, consulter le règlement spécial (en vente à l'Université).

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I.H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.
P.O. = Policl. otorhinolaryng.
I.M.L. = Institut méd. légale.
Cl. = Clinique particulière.
Cl. Inf. = Clinique infantile.
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.
Cl. opt. = Clinique ophtalmolog.

Heures 8 à 9	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.
9 à 10	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.
											Beuttner	Cl. obst.
											Naville	H.C.
9-10 1/2	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
40 à 44			Battelli	E.M.			Eternod	E.M.			Wiki	E.M.
							Mégevand	M.J.			Veyrassat	Pol.
10 1/2 - 12	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
11 à 12							Eternod	E.M.			Wiki	E.M.
	Mitkovitch	H.C.					Mégevand	M.J.			Veyrassat	Pol.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
14 à 15	Askanazy	I.P.	Mégevand	I.M.L.	Mégevand	I.M.L.	Battelli	E.M.	Mégevand	I.M.L.	Askanazy	I.P.
	R. Weber	A.A.					Askanazy	I.P.	Bujard	E.M.		
15 à 16	D'Espine	Cl. inf.	de Seigneux	Mat.			Cristiani	I.H.	de Seigneux	Mat.	Askanazy	I.P.
	R. Weber	A.A.										
	Cornioley	E.M.										
	Bujard	E.M.										
16 à 17	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.			Battelli	E.M.	Battelli	E.M.
	Cristiani	I.H.	Mayor	E.M.	Roch	H.C.	Cristiani	I.H.	Cristiani	I.H.	Mayor	E.M.
			Gourfein-Welt	Cl. opt.	Demole	A. A.					DuBois	H.C.
					Mitkovitch	U.44			Mitkovitch	U. 17		
17 à 18	Stern	E.M.			Battelli	E.M.			Stern	E.M.	J.-A. Weber	Aula E.M.
	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.			Askanazy	I.P.		
	D. Gourfein	Cl. opt.	D'Espine	Cl. inf.	D. Gourfein	Cl. opt.					D'Espine	Cl. inf.
	Mayor	E.M.	Béatrix	Mat.	Roch	H.C.	Demole	U. 17	Mayor	H.C.		
			Wægeli	Mat.			Collomb	Cl.	Flournoy	H.C.		
18 à 19	J.-A. Weber	Aula E.M.	J.-A. Weber	Aula E.M.					J.-A. Weber	Aula E.M.	J.-A. Weber	Aula E.M.
	D. Gourfein	Cl. opt.			D. Gourfein	Cl. opt.			Beuttner	Cl. obst.		
	Veyrassat	Pol.	Humbert	Pol.	Veyrassat	Pol.			Humbert	Pol.		
			Besse	Pol.			Demole	U. 17			Audeoud	Pol.
			Béatrix	Mat.			Collomb	Cl.			Thomas	I.P.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Hector CRISTIANI.

M. Ernest Métral, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.

Théorie et pratique. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. Albert Bardet, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique dentaire. 12 h.

Lundi, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 10 heures ;
mardi et vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.

Art dentaire théorique. Extraction. Hygiène dentaire. 1 h.

Mardi, à 8 heures. Inst. dent.

Traitement ou anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.

M. le Dr Paul Guillermin, professeur à l'Institut dentaire.

Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.

Jeudi, à 7¹/₂ heures. Inst. dent.

Clinique de prothèse. Laboratoire dentaire. 7 h.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 h. ;
mardi, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

M. François Pfæffi, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique des couronnes et appareils à pont. 5 h.

Lundi et mercredi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à 17 h. Inst. dent.

Cours théorique. 1 h.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr Auguste Eternod, prof. ord. à l'Université.

Pathologie et thérapeutique spéciales de la cavité buccale ; histologie pathologique des tissus dentaires.

1 h.

Mardi, à 11 heures.

Ecole de Médecine.

M. le Dr Charles Julliard, professeur à l'Institut dentaire.

Chirurgie générale.

1 h.

Samedi, à 10 heures.

Inst. dent.

Bactériologie buccale.

1 h.

Samedi, à 9 heures.

Inst. dent.

Anesthésies.

3 h.

Mercredi et samedi, de 8 à 9 h. ¹/₂.

Inst. dent.

M. le Dr Charles Wartmann, profes^r à l'Inst. dentaire.

Pharmacologie (pour dentistes).

2 h.

Mercredi et jeudi, à 11 heures.

Oto-rhino-laryngologie.

1 h.

Consultation, présentation de malades dont l'affection est d'origine dentaire ou dont l'affection a une répercussion sur l'appareil buccodentaire.

Samedi, à 11 heures.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
le mardi, jeudi et samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, mercredi
et vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 76).

Plan des Etudes dentaires.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : *Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.*

B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

DEUXIÈME ANNÉE

3^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (1^{re} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (2^{me} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : *Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.*

C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

TROISIÈME ANNÉE

5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires. — Couronnes et travaux à ponts.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et travaux à ponts. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

QUATRIÈME ANNÉE

7^{me} Semestre : Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique oto-rhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et travaux à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : *Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.*

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Raoul GAUTIER.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 24 juin 1920.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

J. MUSSARD.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 h. $\frac{1}{2}$				Guillermin		
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin
8 à 9 $\frac{1}{2}$			Julliard			Julliard
9 à 10	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet	Bardet	Bardet Julliard
10 à 11		Bardet			Bardet	Julliard
11 à 12		Eternod Ec. Méd.	Wartmann	Wartmann		Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1921 à 1924.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La psychologie de Plotin.*

Le prix sera décerné en juin 1921.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} Janvier 1921.

1000 fr. — Sujet : *Les notions de science et de philosophie d'après la pensée contemporaine.*

Le prix sera décerné en juin 1922.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1922.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Henri de Rohan, d'après les dernières publications, notamment celle de M. Rott sur l'Histoire de la représentation diplomatique de la France en Suisse.*

Le prix sera décerné en juin 1921.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1921.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *Des caractères de la morale grecque.*

Le prix sera décerné en juin 1924.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1924.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1923, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1923.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1921, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1921.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1921, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1921.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1923, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1923.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1921, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1921.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie

ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subsides; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1921. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strömlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1921.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans

la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1^{er} janvier 1921 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.



FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1921, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1920.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1921, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1920.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

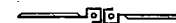
Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1922, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1921.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière

La Faculté décernera, en juin 1921, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La morale de Höfding.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1921.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1921, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

La perméabilité méningée normale et pathologique.

Un deuxième prix de *même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Recherches sur les désordres consécutifs à la rétention urinaire chez l'homme.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1921, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1921, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1921. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

Raoul GAUTIER, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 28 Septembre 1918.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : **à 6 fr. pour les étudiants et à 8 fr. pour les auditeurs.**

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 50 francs ;
- Pour le grade de licencié, 100 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;
- Pour le grade de docteur, 200 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 100 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année

universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.

2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGAR AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
22. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
23. — ROBERT HARVEY (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
24. — PAUL DUPROIX (1912), pour prix dans la Faculté des Lettres.
25. — ADRIEN LACHENAL (1919), pour prix dans les Facultés de Droit et des Sciences Economiques et Sociales.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. William ROSIER, professeur à l'Université.
Guillaume FATIO.
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M^{me} Emilie GAUTIER.
M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton
de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

1. — Les citoyens suisses doivent présenter un Acte d'origine. Les citoyens suisses majeurs doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire.

2. — Pour les ressortissants de pays étrangers, toute demande de permis de séjour d'une année ou de permis d'établissement doit être adressée (jusqu'à nouvel avis), à l'Office central des Etrangers, au Département fédéral de Police à Berne, et accompagnée d'un certificat d'autorisation d'admission à l'Université.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASÈ ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. MUSSARD, Jules, Conseiller d'Etat, *président*.

SEITZ, Charles, Directeur du Collège.

CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

PITTARD, Eugène, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et de 13 h. 30 à 18 heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 20 à 22 heures, sauf le samedi.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 19 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée l'après-midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, D^r ès lettres.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Balavoine, Hippolyte, La Rivolette, Troinex.
 Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
 Bard, Louis, rue J.-Dalphin, Carouge.
 Bard, Louis, Université Strasbourg.
 Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
 Baumgarten, Arthur, chemin Dumas, 13, Champel.
 Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9-11.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
 Bovet, Pierre, chemin Sautter, 14.
 Breitenstein, Jules, villa Rosemont, Route de Troinex.
 Briner, Emile, rue de la Cité, 20.
 Cailler, Charles, Cologny.
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
 Choisy, Louis-Frédéric, rue Tœpffer, 15.
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Conches.
 Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
 De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
 Fazy, George, Conches sur Arve.
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
 Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
 François, Alexis, route de Florissant, 8.
 Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
 Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
 Gautier, Alfred, Genthod.
 Gautier, Lucien, Cologny.
 Gautier, Raoul, Observatoire.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
 Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
 Grandjean, Frank, boulevard des Philosophes, 18.
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.

- MM. Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
 Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
 Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7, Florissant.
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
 Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Petit-Saconnex.
 Long, Edouard, Corratierie, 18.
 Malche, Albert, route de Frontenex, 66.
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
 Martin, Victor, Bachet de Pesay.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
 Nicole, Jules, route de Frontenex, 37.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Pognat, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124.
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Roch, Maurice, route de Chêne, 62.
 RoCHAT, Ernest, rue des Granges, 5.
 Rosier, William, chemin des Crêts, Petit-Saconnex.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.
 de Seigneux, Raoul, villa Les Iris, Conches.
 Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.
 M^{lle} Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.
 MM. Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Wenger, Paul, rue Cavour, 9.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
 Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.
Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
Métral, Ernest, quai de l'île, 15.
Pfæfli, François, place Neuve, 2.
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Aguiléra, M., Saint-Julien-en-Genevois.
Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 21.
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
Babel, Antony, rue des Peupliers, 34.
Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.
Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.
Berthoud, Aloys, rue DuRoveray, 13.
Besse, Pierre, avenue de la Roseaie, 40.
Béatrix, Albert, place du Port, 1.
Bonnet, Joseph, rue A. Carteret, 29.
Bouchardy, François, rue Jacques-Dalphin, 9 bis, Carouge.
Bourdillon, Philippe, boulevard des Tranchées, 44.
Briquet, John, rue du Rhône, 54.
Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.
Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.
Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.
Chaix, André, route de Chêne, 18.
Cherbuliez, Emile, Florissant, 60.
Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
Cornioley, Charles, boulevard des Philosophes, 17.
Courtois, Louis-John, clos Jolimont, avenue Th. Weber.
Cramer, Marc, rue Tœpffer, 11 bis.
Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
Demole, Victor, Asile de Bel-Air.
Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
Dubois, Jules, rue des Caroubiers, 18, Carouge.
Flournoy, Henri, Florissant, 25.
Gautier, Pierre, rue Adrien-Lachenal, 3.
Genequand, Charles, presbytère de Versoix.
M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
MM. Grodensky, Michel, le Verger, Grand-Lancy.
Guyot, Henry, boulevard des Philosophes, 23.
Hassler, Otto, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue Saint-Victor, 10.
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
Kœnig, René, boulevard des Tranchées, 44.

- MM. Krستهff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.
Kunz, Charles, Genève.
Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
Martin, Paul-E., rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
Martin, William, Grange-Canal.
Mercier, Alfred, rue de Candolle, 24.
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
Mtkovitch, Rista, boulevard des Philosophes, 14.
Morel, Ferdinand, rue du Puits-St-Pierre, 4.
Muller, Charles, rue de Lyon, 61 bis.
Naville, François, rue Saint-Léger, 7.
Pagès, Antoine, av. de Champel, 45.
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.
Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
Privat, Edmond, chemin de Roches, 2.
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
Reinhard, Max, Florissant, 72.
Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.
Revilliod, Pierre, avenue de la Forêt, 1.
Richard, Albert, Corratierie, 24.
Rœthlisberger, Paul, rue Tœpffer, 17.
Roget, François-Frédéric, rue Tœpffer, 10.
Romilly, Théophile, chemin Dumas, 15, Champel.
Ronjat, Jules, chemin des Chênes, 9, Servette.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Rusillon, Henri, chemin des Clochettes, 16, Champel.
Schrumpf, Pierre, boulevard de Grancy, 11, Lausanne.
Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
Sottile, Antoine, La Plata, Conches.
Thomas, Emile, route de Florissant, 4.
Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.
Velleman, Antoine, villa Riout Mont, chemin des Chalets.
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
M^{lle} Welt, Ida, quai du Mont-Blanc, 25.
MM. Widmer, Johannès, boulevard des Tranchées, 10.
Zbinden, Louis, route de Chêne, 23.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, rue Bergalonne, 4.

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.

M. Hämmerli, Frédéric, Ecole de
Chimie.

M. Becchio, Pierre, Ec. de Médecine.

M^{lle} Chollet, Hélène, Inst. patholog.

M^{me} Coburger, Rose, Maternité.

M. Cornamusa, Alphonse, Clinique
infantile et ophtalmologique.

MM. Pianca, Joseph, Policlinique.

Arlaud, Séraphin, Morgue ju-
diciaire.

Perey, Henri, Institut d'Hy-
giène.

M^{me} Margot, Julia, Inst. Dentaire.
